



Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

procès verbal du Comité syndical du 9 mars 2023

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 35 votants)

Date de convocation : 3 mars 2023

L'an deux mille vingt trois le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Bernard NICOLAS, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Ahmed KEMATI (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (pouvoir de Michel ROIGNOT), Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (pouvoir à Paul ROBINAT), Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; GUY MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Jean-Marie SIVRY, Joël SOILLY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux



Le Comité syndical débute à 18h30.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant réuni, Patrick MOLINOZ propose de débiter ce Comité syndical par l'adoption du procès verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

I. Informations/communications

Patrick MOLINOZ rappelle qu'à l'occasion du précédent comité syndical deux vœux ont été adoptés : l'un sur la situation de la maternité d'Autun, l'autre sur les risques de fermeture de la portion du canal de Bourgogne comprise entre Pouilly-en-Auxois et Venarey-Les Laumes. Ils ont été adressés, comme convenu et respectivement, à Monsieur le Ministre de la Santé et à Monsieur le Directeur général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, et à Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Pierre POILLOT souhaite à nouveau intervenir sur la maternité d'Autun. Il souligne combien c'est un sujet très grave pour notre région toute entière et qui dépasse donc le seul cadre local. Le futur projet de transformation de la maternité en centre périnatal de proximité serait en effet une perte énorme pour notre secteur et signifierait qu'il n'y aurait tout simplement plus d'accouchement physique à Autun. De la même façon, les propositions de création d'un SMUR obstétrical est tout aussi affolant. Il faut impérativement poursuivre la mobilisation parce que, au-delà même de la maternité, c'est toute la question de l'aménagement du territoire et du maintien des services à la population qui est en jeu.

Patrick MOLINOZ indique que le Pays reste mobilisé sur cette question et apportera tout son soutien aux élus et à la population de l'Autunois et du Morvan.

Patrick MOLINOZ propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

II. Délibérations

1) n° 2023-05 : Contrat de territoire « Territoires en Action »

Patrick MOLINOZ rappelle que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a lancé en 2022 sa nouvelle politique contractuelle à destination des territoires de projets : « Territoires en Action ». En février 2022, le Pays Auxois Morvan s'est positionné afin de bénéficier de cette aide pour les projets du territoire. Sur la base d'un principe de différenciation territoriale et de prise en compte de l'indice de fragilité de l'INSEE, une enveloppe de 2 467 714 € a été attribuée au Pays Auxois Morvan. Il convient à présent de définir les modalités d'intervention de ce dispositif, via un contrat de territoire « Territoires en Action ». A la suite de la réunion du Bureau 28 février dernier qui a adopté les axes stratégiques présentés ci-après et fait une proposition de répartition de la maquette financière, il vous est proposé de vous prononcer sur la validation du Contrat de territoire qui sera déposé à la Région, pour une signature prévue en juin prochain.

Axes d'intervention :

5 thématiques ont été retenues par le territoire pour mettre en œuvre la stratégie territoriale :

- 1) Accompagner l'Auxois Morvan dans l'adaptation au changement climatique
- 2) Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population
- 3) Faciliter l'accès à la santé pour tous
- 4) Favoriser les mobilités durables du quotidien
- 5) Tourisme et Patrimoine : deux axes forts de développement de l'Auxois Morvan

Le choix des axes d'intervention retenus ainsi que le fléchage des crédits sur ces axes engagent le territoire jusqu'à la clause de revoyure de 2026. Un premier travail d'identification des projets potentiels a été réalisé par les services du Pays afin d'identifier les projets structurants pouvant émerger à ce dispositif. La programmation des dossiers se fera au fil de l'eau, suivant l'état de maturité des projets et sous réserve qu'ils répondent à la stratégie territoriale.

Maquette financière :

Patrick MOLINOZ rappelle qu'il convient d'affecter l'enveloppe allouée (2 467 714 €) par fiche-action. Cette enveloppe est allouée pour la période allant de la signature du contrat jusqu'en 2026, sachant que la date limite de dépôt des demandes de subvention pour les projets inscrits dans la programmation est fixée au 31/12/2025. Un avenant au contrat pourra être envisagé à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires en 2026. Cette enveloppe est répartie, dès le début du contrat, par le territoire et la Région, par axe d'intervention et en respectant les affectations minimum et maximum définies. Cette répartition est fixe et ne peut être changée d'ici à 2026. Les territoires peuvent le cas échéant réserver, une part de crédits du contrat, dans la limite de 10 % de l'enveloppe, afin d'alimenter, en cours de contrat et avant 2026, des axes d'intervention. La mobilisation progressive de cette enveloppe de crédits non affectée doit être validée par l'instance de gouvernance ou le Comité de pilotage.

Il est proposé de répartir l'enveloppe allouée de la manière suivante :

Axes d'intervention	Période 2022-2026	%
Axe 1 : Accompagner l'Auxois Morvan dans l'adaptation au changement climatique	750 000,00 €	31%
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	1 233 857,00 €	50 %
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	50 000,00 €	2 %
Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien	87 085,60 €	3 %
Axe 5 : Tourisme et Patrimoine : deux axes forts de développement de l'Auxois Morvan	100 000,00 €	4 %
Part de crédits de l'enveloppe non affectée	246 771,40 €	10 %
TOTAL GENERAL	2 467 714,00 €	100 %

Comitologie :

Il est également rappelé qu'une des obligations de cette nouvelle contractualisation est d'associer la société civile aux organes décisionnels. Afin de rationaliser les temps d'échanges, et au vu de la forte imbrication des différents dispositifs entre eux, il a été proposé de s'appuyer sur le comité de programmation LEADER pour associer la société civile. En plus des membres élus du comité de programmation LEADER et désignés par délibération du 4 juillet 2022, un appel à candidature a été fait auprès des membres du comité syndical.

Engagements des parties :

1- Engagement de la structure porteuse

Piloter le projet de territoire et la mise en œuvre du contrat

- Définir un référent sur le territoire
- Assurer le lien avec les collectivités et les acteurs de la société civile
- Emettre un avis écrit sur les projets inscrits dans la programmation
- Assurer le lien avec la société civile et veiller à ce qu'elle rende un avis sur les projets
- Assurer le suivi financier de la maquette
- Faire connaître les possibilités de financement du volet rural du FEDER (OS2)
- Valoriser l'action de l'Union Européenne auprès du grand public

Animer la gouvernance locale du contrat :

- Présenter les projets à l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou au comité de pilotage
- Préparer et co-organiser le comité de pilotage

Accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte des éco-conditions et dans

le dépôt des dossiers de demande d'aide :

- Faire émerger et identifier les projets
- Relayer les outils et guides proposés par la Région
- Inciter les maîtres d'ouvrages à mobiliser une participation citoyenne
- Formaliser la sollicitation de contrat de territoire par le biais d'une fiche-projet
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leur projet
- Informer les maîtres d'ouvrage des projets sur les modalités et délais d'octroi des subventions
- Appuyer les porteurs de projets pour la complétude des pièces nécessaires à leur demande d'aide, notamment en matière de régime d'aides d'État
- Informer régulièrement la Région sur l'avancement des projets
- Valoriser en toute occasion son partenariat avec la Région Pour la mobilisation du FEDER Rural, émettre un avis préalable à la conformité du projet à la stratégie du territoire

2- Engagement de la Région

Accompagner le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie :

- Identifier un référent technique sur le territoire
- Solliciter régulièrement la structure porteuse pour échanger sur l'avancement du contrat
- Mobiliser, sur la durée du contrat, l'enveloppe d'investissement prédéfinie

Proposer un accompagnement collectif à l'ingénierie des structures porteuses sur les thématiques :

- Aménagement durable du territoire (SRADDET, ZAN, réseau des SCoT)
- Santé
- Transitions énergétique et écologique, mise en œuvre des éco-conditions

Participer à la gouvernance locale du contrat :

- Désigner un élu référent
- Participer à l'instance de gouvernance du contrat

Accompagner la mise en œuvre des contrats :

- Echanger avec la structure porteuse sur les projets en amont de l'instance de gouvernance
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets, en associant la structure porteuse
- Réaliser l'instruction des dossiers déposés
- Identifier et appliquer le régime d'aides d'État adapté à un soutien financier régional

3- Engagement du PNR du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan est garant de la compatibilité des projets financés au titre du présent contrat avec la Charte du Parc. En coordination avec la structure porteuse, il s'engage à :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de vie de leur projet
- Participer au comité de pilotage

Il est proposé au Comité syndical de valider la proposition de contrat de territoire « Territoires en Action » 2022-2028, qui sera déposé auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 35
Contre :
Abstentions :

- 1) Décide d'approuver le contrat de territoire « Territoires en Action » 2022-2028 ;
- 2) Approuve l'ouverture de 5 axes d'intervention sur ce contrat ;
- 3) Valide la répartition de la maquette financière par axes d'interventions ;
- 4) Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce contrat.

2) n° 2023-06 : Candidature FEDER Rural

Patrick MOLINOZ rappelle que le règlement européen portant dispositions communes n°2021/1060 du 24/06/2021, et notamment ses articles 28 à 32, et le règlement européen d'exécution FEDER n°2021/1058 du 24/06/2021, et notamment son article 9, permettent à la Région, autorité de gestion du FEDER, de soutenir le développement territorial intégré sur la base de stratégies territoriales. Dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027, le soutien au développement territorial, spécialement en direction des territoires ruraux, est prévu au sein de sa priorité 5, Objectif spécifique 5.2 (OS 5.2). Le volet rural de l'OS 5.2 sera mis en œuvre sans délégation à des organismes intermédiaires. Afin de mettre en œuvre cette orientation spécifique, la Région Bourgogne Franche-Comté a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les territoires ruraux, sur la base de stratégies territoriales. Au vu de la stratégie du territoire, reprise tant dans le Projet de territoire du Pays Auxois Morvan, que dans les candidatures au programme LEADER 2023-2027 et au Contrat de territoire « Territoires en Action », les 4 fiches-actions mobilisables au titre du FEDER Rural peuvent être ouvertes, à savoir :

Villages intelligents et durables
 Mobilité durable
 Renouvellement urbain en milieu rural
 Tourisme durable, patrimoine, culture

Périmètre des missions :

1 - Autorité de gestion :

- Contribuer au montage des projets
- Aider les porteurs dans la constitution du dossier de demande d'aide FEDER
- Vérifier l'éligibilité des dépenses, instruire la demande d'aide
- Procéder à la programmation de l'opération par le comité régional de programmation des fonds européens
- Recevoir les demandes de paiement et procéder à l'instruction de la demande de paiement

2 - Territoire :

- Faire connaître les possibilités de financement du programme 2021-2027 sur le territoire
- Emettre un avis préalable sur la conformité du projet avec la stratégie du territoire (cet avis sera joint à la demande de subvention déposée par le porteur de projets)
- Valoriser l'action de l'Union Européenne auprès du grand public

Il est proposé au Comité syndical de valider la candidature du programme FEDER Rural 2021-2027, qui sera déposée au plus tard le 30 Mars 2023 auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 35
Contre :
Abstentions :

- 1) Décide d'approuver la candidature du PETR du Pays de l'Auxois Morvan au programme FEDER Rural 2021-2027 ;
- 2) Valide l'ouverture des 4 fiches-actions pour le territoire de l'Auxois Morvan ;
- 3) Autorise la Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tous documents relatifs à cette candidature.

3) n° 2023-07 : Demande de délibération DRAC programmation PAH 2023

Patrick MOLINOZ rappelle que la présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à présenter une demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, au titre des actions prévues dans le cadre de la programmation 2023 du Pays d'art et d'histoire. Pour mémoire, ces actions concernent :

Des projets pédagogiques (scolaire et extra-scolaire)

Le Pays Auxois Morvan participe à l'élaboration de projets d'Éducation Artistique et Culturelle, aux formations des enseignants, à l'accompagnement des classes, notamment via des ateliers, visites et proposition d'outils.

- Projets scolaires : accompagnement des classes (ateliers, visites, création d'outils...) et des structures culturelles (définition de leur offre à destination du jeune public)
- Projets avec les accueils de loisirs, centre sociaux et médiathèques notamment par de la formation et des projets spécifiques
- Réalisation d'un « Explorateur », livret ludique sur le patrimoine industriel

Des actions et outils de médiation et de sensibilisation pour les habitants et touristes

Des actions et documents de médiation seront créés avec les partenaires culturels et touristiques afin de proposer une offre supplémentaire sur le territoire pour les habitants et visiteurs sur la thématique du patrimoine industriel. Les documents seront disponibles gratuitement dans les offices de tourisme.

- Réalisation d'un « Focus », livret de découverte sur l'extraction et la transformation des matériaux de construction
- Exposition
- Visites-guidées
- Formation des guides-conférenciers

Des supports et actions de communication

Afin de communiquer sur ces projets, une brochure promotionnelle « Rendez-vous » sera mis en place.

Le montant de la demande de subvention sollicitée auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté concernant les actions 2023 de la convention VPAH s'élève à 15 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Type de recettes	Subvention	Taux d'intervention
Communication	5 000,00 €	DRAC	15 000,00 €	46,10 %
Médiation jeune public	8 185,70 €	Autofinancement	17 537,50 €	53,90 %
Médiation habitants et touristes	19 351,80 €			
Total	32 537,50 €	Total	32 537,50 €	100,00 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 35
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter un soutien financier à hauteur de 15 000€ auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande.

4) n° 2023-08 : demandes de subventions exceptionnelles

Patrick MOLINOZ indique que le Pays a été saisi par différentes associations pour des demandes de subvention en soutien des manifestations qu'elles organisent. Il s'agit de :

1) l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2023 des Journées Gourmandes du Grand Morvan du 18 au 21 mai prochain. Cette manifestation emblématique du territoire depuis 1989 permet au travers de stands et d'animations de faire découvrir toute la richesse des produits de bouche de la Bourgogne. Plus d'une centaine d'exposants sont présents chaque année (petits producteurs, entreprises artisanales de transformation, restaurateurs et artisans d'art...). Différents concours de cuisine sont également proposés. La manifestation accueille en moyenne près de 8 000 visiteurs. Comme chaque année, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

2) l'Association Foire de Montbard, pour l'organisation de l'édition 2023 de la Foire Régionale de Montbard qui se tiendra du 31 août au 3 septembre prochain. Cette manifestation phare du territoire rassemble chaque année près de 150 exposants et accueille près de 27 000 visiteurs. Elle permet de mettre en lumière les acteurs de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Comme l'an passé, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 250 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 35
Contre :
Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2023 des Journées Gourmandes du Grand Morvan ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 250€ à l'Association Foire de Montbard pour l'organisation de l'édition 2023 de la Foire de Montbard ;
- 2) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2023.

III. Questions diverses

L'ordre jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE



Patrick MOLINOZ



Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan